

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU NOGENTAIS

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département de l'Aube
Arrondissement de NOGENT-SUR-SEINE
Siège : NOGENT-SUR-SEINE

Réception au contrôle de légalité le 26/02/2016 à 15:42:06

Référence technique : 010-200006716-20160218-2016_2-DE

L'An Deux Mil Seize, le dix-huit février à vingt heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Nogentais s'est réuni à l'Agora Michel BAROIN de NOGENT-SUR-SEINE, sur la convocation qui lui a été adressée le douze février Deux Mil Seize, par le Président Christian TRICHE.

18 FÉVRIER 2016

2016 - 2

Étaient présents : Alain BOYER, Michel LENOIR, Jean-Jacques BOYNARD, Lucette ANDRY, Jacques VAJOU, Philippe BERGNER, Christian TRICHE, Dominique MALEZIEUX, Françoise MOREAUX, Olivier DOUSSOT, Hugues FADIN, Patricia DURAND, Fabrice FANDART, Jean-Pierre REGAZZACCI, Dominique ROBERT, Estelle BOMBERGER, Guy DOLLAT, Gilbert PERNIN, Michel CUNIN, Nathalie STEIN, Dominique BOURBONNEUX, Philippe COUPPE DE LAHONGRAIS, Gilbert LEMAUR, Noël MATTHYS, Raphaële LANTHIEZ, Didier DROY, Catherine RIGault, Michel MORIOT, Paul BUJAR, Elise GRAMMAIRE-MARION, Jean-Yves MATHIAS.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Gérard DAMBRINES a donné pouvoir à Dominique BOURBONNEUX, Nicole DOMECEC a donné pouvoir à Dominique MALEZIEUX, Pierre FERU a donné pouvoir à Hugues FADIN, Pascale MEYER a donné pouvoir à Patricia DURAND, Gérard DELORME a donné pouvoir à Noël MATTHYS,

Absents : Michel JEROME, Thierry NEESER, Bernard LAMORIL, Frédéric LENOUEVEL.

Madame Catherine RIGault a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation

12 février 2016

En exercice 40
Présents 31
Pouvoirs 5
Votants 36

Certifié exécutoire
Nogent-sur-Seine,
Le

26 FEV. 2016

Le Président,
Christian TRICHE,



DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016

Acte de prévision, le vote du budget annuel conditionne l'action communautaire. Depuis la loi du 6 février 1992, le législateur a souhaité associer l'assemblée délibérante à la préparation du budget par la tenue préalable d'un débat d'orientations budgétaires.

Etape préalable au vote du budget, ce débat doit se dérouler dans les deux mois qui précèdent ce dernier.

Le législateur a souhaité encore enrichir ce débat au travers de l'article 107, consacré à la transparence financière, au sein de la loi du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République (« loi NOTRe »).

En effet, le législateur a voulu préciser les termes de l'échange sur les orientations budgétaires ; ainsi, le Président doit présenter au Conseil Communautaire un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette. En outre, pour les établissements publics de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus, ce rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Le présent rapport a été réalisé afin de servir de base aux échanges du Conseil Communautaire. Il présente tout d'abord les principaux éléments de conjoncture dans lesquels s'inscrit le projet de budget 2016 de la Communauté de Communes du Nogentais, et les dispositions de la loi de finances pour 2016 ayant un impact sur le budget communautaire, puis une analyse rétrospective de la situation financière de la Communauté de Communes, et enfin, les grandes orientations budgétaires de la Communauté de Communes du Nogentais pour la période 2016/2020.

Bureau (11/02/2016) (Absent excusé : Pierre FERU) : le Bureau Communautaire prend acte.

Commission des Finances (11/02/2016) (Absents : Jean-Jacques BOYNARD, Jacques VAJOU) : la Commission des Finances prend acte.

Vu l'article L 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2016 de la Communauté de Communes du Nogentais.



Suivent les signatures,
Pour copie conforme,
Le Président,

Christian TRICNE